

CALENDRIER 2023

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

MOIS	DATE
Janvier	16 janvier 2023 à 19h30
Février	13 février 2023 à 19h30
Mars	6 mars 2023 à 19h30
Avril	3 avril 2023 à 19h30
Mai	1 mai 2023 à 19h30
Juin	5 juin 2023 à 19h30
Juillet	3 juillet 2023 à 19h30
Aout	14 aout 2023 à 19h30
Septembre	MARDI 5 septembre 2023 à 19h30
Octobre	2 octobre 2023 à 19h30
Novembre	6 novembre 2023 à 19h30
Décembre	4 décembre 2023 à 19h30

- Les séances du conseil municipal se tiennent le 1^{er} lundi de chaque mois.
- La séance du mois de janvier se tient le 3^e lundi, la séance du mois de février se tient le 2^e lundi et la séance du mois d'aout se tient le 2^e lundi.
- Si le jour fixé pour une séance ordinaire est férié, la séance a lieu le jour ouvrable suivant.
- Lorsque le jour fixé pour une séance ordinaire échoit un jour déclaré férié par la Loi ou par le présent règlement, et que le jour ouvrable suivant constitue le premier jour non férié du mois, à l'exclusion du samedi et le dimanche, l'assemblée est alors reportée au lundi suivant.
- L'année d'une élection régulière, lorsqu'il y a scrutin, la séance ordinaire du conseil du premier lundi de novembre est déplacée au deuxième lundi qui suit le jour du scrutin.
- Lorsqu'une majorité des membres du conseil est en élection, il ne peut être tenu de séance ordinaire qu'après la *proclamation d'élus* d'un nombre suffisant d'entre eux établissant une majorité au sein du conseil.